

Monsieur Le Premier Ministre
et Maire de PAU
François BAYROU
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 02 Mai 2025

Monsieur le Premier Ministre et Maire de PAU,

Suite aux dernières actualités en Savoie et Alpes Provence Côte d'Azur, notre fédération et tous ses délégués départementaux constatent une dégradation des conditions de travail des chauffeurs privés du transport public de personnes et une augmentation de la violence qui embrase notre territoire français.

Nos entreprises et nos emplois sont menacés, nous avons le devoir et l'obligation d'agir en interpellant nos administrations de tutelles et pouvoir public.

Nous sollicitons un entretien auprès de votre personne dans votre région, à PAU, afin de vous exposer les problématiques récurrentes de notre profession qu'il est urgent de solutionner.

Notre fédération FFEVTC-GR a été créée en 2012.

Nous siégeons dans quasiment toutes les commissions départementales du T3P (Transport Public Particulier de Personnes).

Nous avons participé activement à l'élaboration des lois THÉVENOUD et GRANDGUILLAUME qui régissent la profession, nous convenons que ces lois ne sont plus adaptées avec l'évolution de la profession actuelle du fait de la présence accrue des plateformes VTC.

Régulièrement nous intervenons aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat et bien d'autres collectivités locales, régionales et nationales.

Au sein de notre fédération, aucune de nos entreprises adhérentes ne travaillent ni ne sollicitent les plateformes de mises en relation clients pour leurs missions de transports de personnes.

Nos entreprises adhérentes proposent à leurs clientèles des services sur mesure d'excellence tels que nous le faisons lorsque nous étions sous statut chauffeurs GRANDE REMISE.

Nos clientèles sont pour la plus grande majorité des chefs d'entreprises, des personnalités et chefs d'États, des financiers, des hauts fonctionnaires...

La loi NOVELLI de développement et de modernisation des services touristiques du 22 Juillet 2009 a malheureusement fait disparaître la GRANDE REMISE et a créé un nouveau régime de transport léger de personnes : les voitures de tourisme avec chauffeurs (VTC), rebaptisé par la suite voitures de transport avec chauffeurs.

Cette nouvelle offre de VTC s'est rapidement accrue suite à l'apparition exponentielle des plateformes numériques de réservations, la réglementation permettait en effet à cette époque de se lancer très facilement dans le transport avec chauffeur.

La procédure d'immatriculation comme VTC était purement déclarative et les conditions à respecter, pour les chauffeurs comme pour les véhicules, étaient peu exigeantes.

Cette loi NOVELLI a engendré une dérégulation de la profession.

Auparavant, la GRANDE REMISE était bien encadrée par le Code du Tourisme (art.L. 231-1 à L. 231-4).

Grâce aux députés Messieurs Thomas THÉVENOUD et Laurent GRANDGUILLAUME, le T3P a été créé dans le but de réglementer cette nouvelle corporation de chauffeurs VTC, bannière sous laquelle, nous anciens chauffeurs de la GRANDE REMISE, avons été ralliés à notre grand regret et désespoir.

Nous rappelons que nous ne sollicitons pas les plateformes numériques de mises en relation entre les clients et les chauffeurs, nous continuons à exercer notre profession comme au temps de la GRANDE REMISE, à savoir sur réservation préalable directement auprès de nos clients ou sur recommandations.

Le Label QUALITÉ TOURISME, pour les exploitants de voitures de transport avec chauffeurs, s'en est suivi.

Nos entreprises et chauffeurs sont en grande détresse depuis plusieurs années.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande urgente d'entretien en présentiel dans votre région.

Dans l'attente de votre réponse,

Recevez, Monsieur le Premier Ministre et Maire de PAU, nos sincères et respectueuses salutations.

Mathieu RIVET
Délégué départemental FFEVTC-GR des Hautes-Pyrénées

Dagobert PUJOL
Vice-président FFEVTC-GR Paris-Île-de-France
Membre de la Commission transports ANCMP
Président de la Commission transports D.V.R.

